

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCES

À sa séance du 14 avril 2026, le conseil d'arrondissement a édicté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 800, P-1, o. 723 et CA-24-085, o.256 relatives aux initiatives culturelles du 21 avril au 25 octobre 2026;
- B-3, o. 801, C-4.1, o. 428, P-1, o. 724, P-12.2, o. 277 et CA-24-085, o. 257 autorisant la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2026, 3e partie A);
- B-3, o. 802 relative à la tenue d'événements au parc Jean-Drapeau du 18 avril 2026 au 7 mars 2027;
- B-3, o. 803 relative à la tenue d'événements au Vieux-Port de Montréal du 3 mai au 1er novembre 2026;
- B-3, o. 804 relative à la tenue d'événements au 1424, rue Peel (lot 1 340 084) du 21 au 24 mai 2026;
- B-3, o. 805, C-4.1, o. 429, P-1, o. 726 et P-12.2, o. 278 relatives aux projets de piétonnalisations estivales 2026 sur le domaine public;
- C-4.1, o. 430 décrétant la mise à sens unique vers le nord de la rue Duke entre les rues de la Commune ouest et Brennan ainsi que la mise à sens unique vers l'est de la rue de la Commune ouest entre les rues Nazareth et Duke;
- B-3, o. 806, C-4.1, o. 431, P-1, o. 727, P-12.2, o. 279 et CA-24-085, o.258 relatives à la programmation des promotions commerciales pour la saison estivale 2026;
- P-1, o. 725 relative aux évènements de cuisine de rue sur le domaine public de l'arrondissement de Ville-Marie du 16 avril au 31 octobre 2026.

et ce, en vertu des Règlements sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., chapitre P-12.2) ainsi que le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085).

*Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication. Elles peuvent être consultées sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux> ainsi qu'aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM.*

Fait à Montréal, le 18 avril 2026

La secrétaire d'arrondissement,  
Katerine Rowan, avocate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*